L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT DE LA LOUISIANE — NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN 3 OCTOBRE 1850.

Imprimé et publié par MAGNE & WEISSE. [illegible] rue de Chartres.

[illegible]

NOUVELLE-ORLEANS: JEUDI MATIN, 3 OCTOBRE 1850.

ELECTION.

On [illegible] la paroisse St-Charles [illegible] de majorité à J[illegible] et la paroisse Ascension [illegible]. La majorité non officielle [illegible] dans la 2e municipalité, à [illegible] Jefferson, à St-Charles, à St-Jean-Baptiste et à Ascension est de 314. Les paroisses [illegible] pas encore connus [illegible] St-Jacques, Assomption, Lafourche et Terrebonne [illegible] juge Bullard, [illegible].

P. S. Le steamer F. M. Streck, arrivé de [illegible] la paroisse Ascension [illegible] et 63 voix dans la paroisse [illegible] du juge Bullard est [illegible] 129 voix. On attend encore le [illegible] Dans Lafourche [illegible] on ne pense pas que plus de [illegible] M. Bullard sera de 200 à [illegible] ce dernier dans la paroisse [illegible] probablement de 10 à [illegible] voix.

[illegible] Nous [illegible] de nos lecteurs sur l'annonce de M. [illegible] Macaulay qui figure dans une autre partie [illegible] M. Macaulay a déjà donné [illegible] preuves dans [illegible] et elle aime à tous les qualités requises pour diriger l'éducation des jeunes demoiselles [illegible].

[illegible] —Le Bureau de Santé a reçu 157 [illegible] la Nouvelle-O[illegible] Trois seulement de [illegible] occasionés par la fièvre [illegible].

[illegible] 30 Octobre a débuté par une [illegible] ce mois [illegible] que celle [illegible] pendant les mois [illegible] Les premières [illegible] se sont fait sentir il y a deux [illegible] est probable que la chaleur sera maintenant [illegible] que par le passé.

DEPOT NAVAL.

Grace aux efforts de nos Représentants et Sénateurs au Congrès, la Nouvelle-Orléans [illegible] un dépôt naval comme les [illegible] du Nord et même [illegible] gouvernement et les chambres [illegible] New-York, Boston [illegible] Nous voyons avec plaisir que [illegible] somme de [illegible] plans et devis [illegible] station [illegible] de la ville [illegible] marine [illegible] Nouvelle-Orléans.

[illegible] avec regret [illegible] Paroisse de l'Assomption [illegible] M. Mar[illegible] première de ces feuilles [illegible]

[illegible] Pointe Coupée [illegible]

CONGRES.

[illegible] le plus avantageux [illegible] pour les Mexicains. Le motif [illegible] paiement basé sur des arrangements [illegible] maisons de banque [illegible] les banquiers américains?

M. Dickinson combat l'amendement. Nous avons, dit-il, consenti [illegible] Mexico [illegible] Barings. Ce [illegible] avec les [illegible]

L'amendement de M. S[illegible] est rejeté par [illegible] contre 31.

Plusieurs autres amendements ont été rejetés, et [illegible]

Le Sénat s'occupe des différents bills relatifs à [illegible]

[illegible]

[illegible] M. Grinnell [illegible] général de [illegible]

Le speaker [illegible] la proposition n'est [illegible] maintenue [illegible]

La Chambre [illegible] du Sénat qui permet [illegible] de l'Amérique [illegible] décharger dans [illegible] d'Etat [illegible]

[illegible] terres publiques [illegible] bills qui [illegible] Missouri un droit de passage [illegible] construction de différents [illegible] Déposés sur le bureau.

[illegible] la suspension du règlement [illegible] tendant à abolir [illegible] District de Columbia. La [illegible] par 109 voix contre 52.

[illegible] de la Pensylvanie, demande [illegible] déposer une résolution concernant [illegible] l'objet est d'autoriser le Président des Etats Unis à instituer [illegible] George W. Crawford, ex-secrétaire [illegible] guerre.

[illegible] la suspension du règlement [illegible] accordée, et la résolution [illegible] lecture.

[illegible] explications [illegible] affaire [illegible] Crawford lui-même a [illegible]

[illegible] par 142 voix contre 20.

[illegible] une 3me lecture [illegible] par 106 voix contre 66.

[illegible] d'acres de terres [illegible] Unis pour leur [illegible] des hospices [illegible] considération.

M. [illegible] demande le dépôt du bill sur le bureau [illegible] repoussée par 107 voix contre 48.

La chambre s'ajourne.

MERVEILLE DU TELEGRAPHE.—La proclamation du gouverneur de la Géorgie, se composant de plus de mille mots, a été transmise le 24 [illegible] avec la plus grande exactitude de Macon à Washington. La distance est de [illegible]

CONSUL GENERAL.—M. Ferdinand Ludwig Brauns a été reconnu par le Président des Etats-Unis comme consul général de Saxe, devant résider à Baltimore.

INCENDIE D'UN NAVIRE.—Le brick Creed, partant de Philadelphie pour M[illegible] avec un chargement de chaux, a pris feu en mer et a dû s'échouer à [illegible] pour sauver l'équipage et les passagers. On n'a pu sauver qu'une partie insignifiante de la cargaison.

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE
TRANSMISE A L'ABEILLE.

BALTIMORE, 1er octobre.

Une chose singulière a eu lieu à Washington. On a découvert que le commis chargé de transcrire le bill qui accorde une gratification en terres aux officiers et aux soldats de l'armée, avait omis une clause essentielle qui prive ces derniers de leurs droits. Le commis a été immédiatement destitué et le président a suspendu jusqu'à la prochaine session la mise à exécution de la loi.

AJOURNEMENT DU CONGRES.

WASHINGTON, 1er octobre.

Les deux Chambres du Congrès se sont ajournées hier à midi.

LES SENATEURS FOOTE ET FREMONT.

La difficulté entre M. Foote et M. Frémont a été réglée à l'amiable. Ce dernier a sommé par écrit le sénateur du Mississipi de rétracter les paroles injurieuses qu'il avait prononcées au Sénat, en lui faisant savoir que son refus de répondre à cette sommation serait immédiatement suivi de l'envoi d'un cartel.

M. Foote a refusé de signer la rétractation qu'on lui présentait, mais il a écrit à M. Frémont pour lui dire qu'il n'avait pas eu l'intention de le blesser. Les amis des deux sénateurs ont jugé cette pièce satisfaisante et le billet de M. Foote a été, à la requête de M. Fremont, transmis à M. Benton qui a consenti à l'arrangement.

DOUANE DE CINCINNATI ET DE ST-LOUIS.

La Chambre a ratifié l'amendement du Sénat au bill des allocations civiles et diplomatiques. Une allocation est accordée pour construire des douanes à Cincinnati et à St-Louis.

GOUVERNEMENT D'UTAH.

Les nominations suivantes faites par le Président pour constituer le gouvernement du territoire d'Utah ont été ratifiées par le Sénat: BRIGHAM YOUNG, gouverneur; BROUGHTON DAVIS, secrétaire d'Etat; JAMES BUFFINGTON, grand juge; PERRY BROCCHUS, [illegible] de l'Alabama, juge associé; SETH BLAIR, d'Utah, avocat de district; J. P. C. HAYWOOD, marshal.

MANIFESTE DESUNIONISTE.

Un manifeste désunioniste, rédigé par M. Butler sénateur de la Caroline du Sud, doit paraître incessamment.

CHRONIQUE LOCALE.

SUICIDE.—M. François Coulon, propriétaire du [illegible] des rues St. Philippe et [illegible] s'est suicidé hier matin en se jetant [illegible] de sa maison. M. Coulon était ou [illegible] et l'on croit qu'il a été porté à mettre une fin à son existence par suite du mauvais état de ses affaires.

UNE ERREUR.—Nous avons commis hier une erreur involontaire en annonçant que M. B. Bernardas avait été accusé de tenir une maison mal famée. M. Bernardas est simplement accusé d'avoir permis à des esclaves de se rassembler dans son café. Le recorder n'a pas encore d'ailleurs donné sa décision.

UN WATCHMAN ASSAILLI.—D. Bickings, watchman de la 1re Municipalité, s'est présenté hier devant le recorder Genois et a déclaré à ce magistrat que le matin, vers 2 heures, se trouvant au coin des rues du Quartier et Bourbon, il a été assailli par quinze à vingt individus qui l'ont battu [illegible] tance [illegible] Sous la résistance énergique qu'il a opposée aux assaillants, il a été étourdi. Le watchman ayant déclaré qu'il reconnaîtrait ses agresseurs un mandat d'arrêt a été lancé contre eux.

—John Dunn comparaissait hier devant le recorder Caldwell sous la prévention d'avoir [illegible] Catherine Nonan à coups de bâton.

—Un mandat d'amener a été lancé par le recorder [illegible] contre James Brooks qui a donné un coup de pied quelque part à J. Campbell.—N. Paravost et M[illegible] Mahon ont comparu devant le même juge pour avoir troublé le repos public et ont [illegible] caution pour l'avenir.—Un mandat d'amener a été lancé contre un nommé Charles qui a souffleté Mme Louise Espérance.

—John McDonough a fait un affidavit contre Marie [illegible] qu'il accuse d'avoir [illegible] une somme de $125 [illegible] Lafayette et que c'est [illegible] la somme [illegible]

—[illegible] devant le recorder [illegible] M. Williams [illegible]

Catherine McDonald et Thérèse Frech ont été arrêtées [illegible] comme des [illegible] maison de correction.

VOL.—[illegible] F. A. Fisch [illegible] vol [illegible]

SINISTRE.—On écrit de Key-West que deux matelots ont été recueillis dernièrement à Long Key. Interrogés par les sauveteurs, ils ont déclaré qu'ils étaient partis de la Nouvelle-Orléans pour Matanzas à bord du brick New Orleans, capitaine Henry Burt. Ils faisaient partie de l'équipage. Assaillis par une succession de violentes bourrasques, le brick a chaviré dans les passages de Tortugas et tout le monde a péri excepté les deux marins dont il s'agit. Il y avait à bord un passager espagnol qui a partagé le sort de l'équipage.

TEXAS.

Nous avons reçu hier des journaux du Texas jusqu'au 27 septembre. Ils publient des nouvelles du Vaso qui nous étaient déjà parvenues par une autre voie.

Le coton a beaucoup souffert de la sécheresse et les plantes sont généralement dans tout l'Etat. On pense cependant obtenir une récolte moyenne.

Le bruit s'est répandu à Austin qu'un grand nombre d'individus de différentes tribus se rassemblaient dans le voisinage du poste de Bernard, un peu au dessous du pré des Comanches sur le Brazos. On croit qu'ils veulent tenter une grande expédition contre les établissements de la frontière.

Un nommé John Carl Fritsche s'est suicidé à Lagrange le 11 du mois dernier, en se tirant un coup de pistolet à la poitrine. Il était de Leipsick.

Les journaux texiens affirment qu'avec de légères améliorations le Rio Grande serait navigable jusqu'à une distance de 1000 milles de son embouchure.

FAILLITE.—M. E. Baker, marchand de Boston, vient de se déclarer en faillite. Son passif est, dit-on, considérable.

PITTSBURG.—On écrit de Pittsburg que la population de couleur de cette ville s'est montrée fort irritée de l'adoption par le Congrès du bill relatif aux esclaves fugitifs. La plupart de ces excellents *citoyens* se proposent d'émigrer au Canada. Grand bien leur fasse!

ETATS-UNIS.

On connait déjà en partie les résultats du recensement décennal qui a eu lieu par tous les Etats-Unis, et ils sont de nature à étonner ceux mêmes qui avaient la foi la plus robuste dans l'avenir. Les prévisions les plus audacieuses ont été dépassées et on se demande ce que sera l'Union dans cinquante ans si elle continue à se développer sur la même échelle gigantesque. Voici un tableau que publie le *Herald* de New-York et qui met en regard la population de quarante villes et villages en 1840 et en 1850:

Villes, &c.	Etats.	Recenst. 1850.	Recenst. 1840.
Baltimore,	Maryland,	165,000	102,313
Cincinnati,	Ohio	150,000	46,338
St. Louis,	Missouri,	80,000	16,469
Buffalo,	New York,	50,000	18,213
Providence,	Rhode Island,	43,000	23,171
Williamsburgh,	New York,	31,964	5,094
Richmond,	Virginie,	30,280	20,153
Lowell,	Massachusetts,	32,964	20,796
Syracuse,	New York,	22,000	5,500
Chicago,	Illinois,	25,000	4,470
Milwaukie,	Wisconsin,	20,026	1,700
Utica,	New York,	17,558	12,782
Wilmington,	Delaware,	13,760	8,367
Oswego,	New York,	12,199	4,658
Poughkeepsie,	do	11,080	7,500
Newport,	Rhode Island,	9,348	8,333
Pottsville,	Pennsylvanie,	7,496	4,357
Norristown,	do	6,050	2,937
Oswegatchie,	New York,	7,896	5,719
New Brunswick,	New Jersey,	7,893	6,340
Nashua,	New Hampshire,	5,950	3,700
Nashville,	do	8,124	2,454
Concord	do	8,740	4,903
Keene,	do	3,330	2,636
Northampton,	Massachusetts,	5,279	3,750
Groton,	do	2,511	2,130
Wethersfield,	Connecticut,	3,592	3,829
Windsor,	do	3,317	2,283
Danbury,	do	5,082	3,842
Salsbury,	do	3,103	2,551
Newport,	Kentucky,	6,200	1,501
Macon,	Georgie,	5,952	3,927
Fredericksburg,	Virginie,	4,500	3,974
Chatham,	New York,	3,740	3,660
Batavia,	do	4,464	4,171
Johnstown,	do	1,255	1,100
Massillon,	Ohio,	3,300	2,000
Princeton,	New Jersey,	3,146	3,055
Charlottesville,	Virginie,	1,602	1,308
Niagara Falls,	New York,	1,100	600
Total dans 49 villes et villages,		831,802	392,913
Augmentation en dix ans,		448 [illegible]	
—Soit 117 pour cent.			

Ces chiffres sont une manifestation évidente de la prospérité inouïe de notre pays. L'accroissement de la population est tel que nos provinces les plus reculées ont vu surgir comme par enchantement du sein de leurs profondes solitudes des villes bâties avec luxe et offrant tous les conforts d'une civilisation avancée. Nous regrettons que le manque d'espace nous force d'ajourner les réflexions que nous ont inspirées les chiffres cités plus haut. Nous reviendrons une autre fois sur cet intéressant sujet pour tâcher de lever un coin du voile de l'avenir et de lire nos fortunes destinées dans les miracles du présent.

MISSION DIPLOMATIQUE.—Le *Washington Union* annonce que M. McMurdy, du Connecticut, a été nommé chargé d'affaires en Autriche, en remplacement de M. Webb, dont le Sénat a refusé, on le sait, de ratifier la nomination.

DE BRASSEURS A BRASSEUR.—Les journaux du Nord nous apprennent que les brasseurs de New-York se proposent d'offrir aux ouvriers de la Brasserie de MM. Barclay et Perkins, à Londres, un magnifique flacon en argent et de grandes dimensions comme un témoignage d'estime et de respect "*pour la belle conduite qu'ils ont tenue vis-à-vis du boucher Haynau.*" On sait de quelle manière le pauvre maréchal a été accueilli par les brasseurs de Londres; cette scène mémorable sera représentée en relief sur un coté du flacon qui portera en outre plusieurs devises patriotiques.

JAMES, le célèbre romancier anglais, est en ce moment à Boston. Il a ouvert un cours d'histoire dans cette ville éminemment littéraire, mais ses lecteurs n'ont pas encore attiré beaucoup de monde.

BRESIL.—Il a été reçu à New-York des avis de Rio-Janeiro jusqu'au 15 août. Les nouvelles politiques n'offrent aucun intérêt. Le Congrès siégeait encore et discutait des mesures d'un intérêt local.—La rue Ouvidor a été, le 11 août, le théâtre d'un incendie. Plusieurs maisons et magasins ont été dévorés par les flammes. La perte est considérable.—La fièvre jaune a entièrement disparu de la ville.

CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ Nº. UN.

Séance de mardi 1er octobre 1850.

Le Conseil s'est réuni ce jour conformément à l'ajournement.

Les membres présents étaient:

L'honorable J. Genois, Recorder et Président.

MM. les aldermen Clark, Derbes, Fabre, Hagan, Lanata, Lynd, Laughlin, Ramos et Silk—9.

Absens—MM. les aldermen Bonneval, Dupré, Jumonville et Maxent—4.

Absents par congé—MM. les aldermen Blanque, Giquel et Mc V[illegible]—3.

Sur motion, le Conseil décide que le procès-verbal de la dernière séance ne sera pas lu et autorise le Président à le signer.

Le message suivant transmis par le maire a été lu:

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Le 1er octobre 1850.

M. le Président et MM. les Membres du Conseil de la Municipalité No. Un.

Messieurs,

J'ai l'honneur de recommander à votre sérieuse attention la lettre que j'ai reçue de M. Robert Preaux, avocat de la Municipalité.

Le premier objet sur lequel j'appelle votre attention est l'affaire de Widman vs la Municipalité No Un, qui comme vous le verrez, a été décidée contre la municipalité. La motion pour une nouvelle audition de l'affaire ayant été refusée, il recommande de [illegible] appel de ce jugement.

Le second objet sur lequel M. Preaux appelle votre attention est l'affaire de la Municipalité No Un contre P. Widman au sujet des marchés.

M. Preaux appelle l'attention du Conseil sur la nécessité de passer une ordonnance définissant d'une manière plus générale et plus particulière les devoirs des officiers municipaux afin d'obvier aux difficultés qui existent.

Ces objets sont d'une grande importance et je [illegible] spéciale.

[illegible] la lettre que j'ai reçue du capitaine de la Compagnie des Pompes Vigilance No 3 [illegible] une caisse à pompe à deux étages [illegible]

[illegible] du Bureau de Santé au sujet de [illegible] des commissaires de santé sur laquelle j'appelle votre attention.

Les commandants des navires s'étant plaints de l'insuffisance de l'eau pour nettoyer les marchés, j'ai [illegible] la Compagnie, et j'ai l'honneur de vous transmettre la réponse que j'ai reçue du Président intérimaire.

Les capitaines de navires à l'extrémité inférieure du [illegible] le prendre la liberté d'y [illegible]

Ci-joint une lettre de la Compagnie de Pompiers [illegible] No 21 au compte de M. John L. Lewis, shérif.

J'ai l'honneur d'être avec respect,

Messieurs, votre obéissant serviteur,

Signé, A. D. CROSSMAN, Maire.

Sur motion, le Conseil s'occupe du message paragraphe par paragraphe.

Sur le premier paragraphe, sur motion de M. Derbes, [illegible] la résolution suivante

[illegible] le Trésorier est autorisé à payer sur [illegible] la somme de $80 à M. James L. Lamothe, capitaine de la compagnie de pompiers Orleans No 21.

Sur motion de M. Fabre, le compte de M. J. L. Lewis shérif, réclamant $622, est référé au comité de finances.

Le Conseil suspend l'action de son règlement pour permettre à M. Hagan de présenter la résolution suivante:

Résolu que la place de commissaire du premier district de la Municipalité No. Un est et demeure déclarée vacante et que les aldermen de ce district sont autorisés à nommer une personne pour remplir ces fonctions [illegible] la résolution est référée au comité de police.

M. le Président annonce que la première chose à l'ordre du jour est la nomination du second lieutenant de la garde.

M. Ramos fait la motion de renvoyer à une autre séance l'élection. Cette motion est rejetée.

M. Lynd fait la motion de procéder à cette nomination.

M. Fabre fait une motion d'ajournement et réclame l'appel nominal.

M. Fabre, 1, vote dans l'affirmative. MM. Clark, Hagan, Lanata, Lynd, Laughlin, Ramos et Silk, 7, votent dans la négative.

Le Conseil ne se trouvant plus en quorum, sur la motion de M. Lanata, prend un recès de dix minutes.

Le Conseil s'étant réuni de nouveau, l'appel nominal constate la présence de MM. Clark, Derbes, Dupré, Fabre, Jumonville, Lanata, Laughlin, Ramos et Silk, 9.

M. Lanata fait la motion de renvoyer à une autre séance l'élection du second lieutenant et réclame l'appel nominal. MM. Clark, Derbes, Lanata et Laughlin, 4, votent dans l'affirmative, et MM. Dupré, Fabre, Jumonville, Ramos et Silk, 5, votent dans la négative.

M. Dupré fait la motion de procéder à ladite élection.

M. Lanata fait la motion d'ajourner le Conseil faute de quorum. L'appel nominal constate la présence de MM. Derbes, Dupré, Fabre, Jumonville, Lanata, Laughlin, Ramos et Silk, 8.

Faute de quorum le Conseil s'ajourne.

JOSEPH REYNES, Secrétaire.

FEUILLETON.

Hermione Sénéchal,
PAR M. PAUL FERNEY.

II.

UNE SATANÉE MÈRE.

C'était le soir de ce même jour qu'à son retour de l'atelier, Virginie devait se présenter chez le propriétaire de la maison, M. Pichard, pour lui offrir les hommages, les vœux, les bretelles et le bouquet de sa tante.

Durant tout le jour, la mère Sénéchal donna audience à ses pensées. L'une part, elle avait fait des frais; elle tenait à rentrer dans ses avances, et à ne perdre pas le bénéfice d'une gratification sur l'espoir de laquelle, par anticipation, elle avait élevé l'échafaudage de son budget. Ensuite M. Pichard l'avait initiée, la veille, en lui recommandant le secret vis-à-vis de Virginie, à de vagues projets qui, venant à se réaliser, devaient changer de mal en bien la situation de la tante, en même temps que celle de la nièce. Fallait-il laisser échapper une si belle occasion de fortune?

Et puis encore, la mère Sénéchal se disait avec une instinctive inquiétude, que sa nièce avait atteint l'âge où les tourterelles ont les ailes assez fournies pour prendre leur vol et n'ont, pour trouver un gîte, à défaut du nid natal, que l'embarras du choix parmi les colombiers d'alentour. Après réflexion, il lui sembla donc que le plus sûr moyen d'amener le triomphe de sa volonté et de conserver intact le prestige de son autorité, c'était d'user de douceur envers sa nièce, de faire la part de ses susceptibilités, enfin d'entrer en composition avec elle.

Le matin, la tante avait ordonné à Virginie de revenir le soir une heure plus tôt que de coutume.

Lambin-le-Tragique, comme premier garçon d'établi, travaillait dans la même pièce que les ouvrières. C'était lui qui taillait leur besogne. Tant que durait le jour, il dardait le feu de ses flamboyantes prunelles sur la jeune fille qu'il aimait, sans jamais pourtant lui adresser une parole. Ce départ prématuré porta le trouble dans son esprit et anima violemment dans son cœur un sentiment de jalousie, éveillé déjà par la présence simultanée, chez la rentière de la rue Coquenard, du filleul de cette dame et de Virginie. Sous cette impression, il prit une résolution qui devait, le soir même, se traduire par un acte décisif.

En arrivant chez sa tante, Virginie ne put se défendre d'un premier mouvement de surprise. Deux couverts étaient proprement dressés sur la table, et dans la cheminée brûlaient aussi deux fourneaux chargés de casseroles, desquelles s'échappait un fumet très appétissant, surtout pour la pauvre fille, qui souffrait de la faim depuis plusieurs heures. Après s'être machinalement assise et se disposant déjà intérieurement à aller demander à dîner à la rentière, elle dit à sa tante en manière de bonjour:

—Vous attendez quelqu'un?

—Non, répondit-elle laconiquement et en étalant de son mieux l'effet de surprise qu'elle préméditait.

—Mais ces préparatifs?

—Je les ai faits pour mademoiselle ma nièce. Ah! cela t'étonne! Mon Dieu, oui, je me donne aujourd'hui les airs de traiter mon héritière. Une fois n'est pas coutume. Nous allons faire en tête-à-tête un petit dîner fin. Tu ne t'attendais pas à cette surprise-là! Voyons, prends place.

—Ah! que c'est mal à vous, ma tante! dit la jeune fille avec une expression de reproche.

—Comment, comment, c'est à moi de te régaler une fois par hasard, interrompit avec volubilité et un peu d'embarras la mère Sénéchal, qui voyait éventée la mèche de sa batterie.

—Si vous me laissiez cette surprise parce que je suis une bonne fille, parce que je travaille bien, parce que vous êtes contente de moi, à la bonne heure! Dans ce cas-là, pour vous remercier, je vous embrasserais cent fois.

—Qu'est-ce qui t'empêche de m'embrasser?

—Mais si vous me fêtez aujourd'hui, allez, je le devine bien, ce n'est que pour me décider à aller chez M. Pichard porter un bouquet et tendre la main.

—Allons donc! pour qui prends-tu ta tante! répliqua vivement la vieille rusée. Tu iras ou tu n'iras pas chez ce cancre de Pichard, c'est ton affaire. Je te laisse, à cet égard, une entière liberté.

—Bien vrai?

—Pas d'enfantillage! je te répète que tu feras comme tu voudras; est-ce clair?

—Mais alors pourquoi cette cuisine extraordinaire? Pourquoi cette sorte de fête? demanda la jeune fille.

—Pourquoi? Pourquoi!.... Qu'est-ce qui t'a couvé? Qu'est-ce qui t'a pondu? Mademoiselle veut tout savoir! s'écria la mère Sénéchal avec une fausse expression de gaie bonhomie. Eh bien, puisque tu m'obliges à me confesser, j'ai eu une envie aujourd'hui; je ne sais pas ce que je n'aurais point fait pour manger des pigeons! Pour lors, je me suis dit: Il faut faire d'une pierre deux coups; coûte que coûte, il y aura festin ce soir à la maison. Ce sera une occasion de causer intimement et sérieusement de nos affaires avec Virginie et de satisfaire, en même temps, mon envie de pigeons. Voilà le pourquoi de la noce. Allons, à table!

—Qu'avez-vous donc à me dire? demanda Virginie tout en s'asseyant.

—Commençons d'abord par nous mettre une aune de velours sur l'estomac; nous jaboterons ensuite, répondit l'ex-viveuse en se servant du langage qui avait cours jadis dans la rue du Helder. Aimes-tu les pigeons?

—Vous savez bien que je n'en ai jamais mangé.

—Alors tu vas te régaler! dit la facétieuse matrone; telle a été mon opinion du jour où, pour la première fois, j'ai goûté de ces délicats volatiles. Il est vrai qu'ils étaient préparés à la crapaudine et que je les arrosais de mâcon vieux, de mâcon *première*, et non de vin de campêche, comme aujourd'hui, ajouta-t-elle avec une expression de regret et en déposant une cruche sur la table.

Cette disposition bienveillante et presque affectueuse où, pour la première fois, elle trouvait sa tante, surprenait Virginie plus qu'elle ne la contentait. Une arrière-pensée défiante paralysait ses sentiments expansifs. A portée de sa vue, au pied du lit et soigneusement abrité sous une serviette, il y avait un énorme bouquet. Ces fleurs étaient évidemment destinées au propriétaire.

A la fin du repas:

—A présent, nous allons prendre notre petit café; je ne sais pas ce que c'est que faire les choses à demi, moi! s'écria la mère Sénéchal en affectant l'entrain.

Puis, s'étendant avec mollesse dans sa bergère comme pour aider, par le repos et le bien être du corps, au double travail de sa digestion et de sa pensée:

—Maintenant, reprit-elle après une courte pause, parlons peu et parlons bien, parlons à cœur ouvert. Tu vas monter chez Pichard!

—Ah! je savais bien que c'était là que vous vouliez en venir! s'écria la jeune fille d'un ton de dépit.

—Oui, j'en reviens à Pichard. J'ai de graves raisons pour désirer que tu montes chez lui, tu les connaîtras tout à l'heure. Commence par me dire quelles sont celles de ton refus. Après cette confidence réciproque, tu n'en feras toujours qu'à ta tête, et, quel que soit le parti que tu prennes, nous n'en serons pas moins bonnes amies. Parle donc franchement.

—J'ai plusieurs motifs de vous résister, dit Virginie en hésitant encore malgré ce conciliant langage.

—Voyons le premier.

—Eh bien! c'est d'abord que je me sens profondément humiliée, à présent que je ne suis plus une enfant, d'aller recevoir une étrenne, une aumône. Puisque je puis et sais travailler, je dois manger, non pas le pain de la charité, mais le pain que je gagne.

—Princesse de Navarre, va! murmura la tante avec ironie.

—Ensuite, M. Pichard, sans doute parce que je suis la nièce de sa portière, croit pouvoir prendre avec moi des airs que je ne suis ni d'âge ni d'humeur à souffrir plus longtemps.

—Ah! ce, fermez des airs! tu ne m'avais jamais parlé de ce quatre sous-là.

—Il continue à me tutoyer, c'est très inconvenant!

—Non, il te tutoyait enfant, il en a conservé l'habitude, c'est naturel et tout simple.

—Je lui reproche pas une fois, non seulement chez lui, mais encore dans la maison, même dans la rue lorsque je l'y rencontre, qu'il ne m'embrasse la main. Outre que cela n'est désagréable, c'est compromettant.

—Fais-en moins de monde. Petite, il t'embrassait [illegible] grande, il t'embrasse la main. C'est toujours la suite d'une vieille habitude, et personne ne peut penser à mal en voyant un homme d'âge, un homme qui pourrait être ton grand père, t'embrasser.

—Mais M. Pichard n'est pas un vieillard comme les autres, objecta Virginie.

—Il est vrai qu'il est bien conservé. Le gaillard se tient toujours droit comme un peuplier. Après cela, il a passé sa vie à bien boire, à bien manger et à ne rien faire. Comment ne serait-il pas encore frais et dispos?

—Ses manières et son langage ne sont ni d'un vieillard ni d'un jeune homme. Il ne respire ni le respect ni la sympathie.

—C'est un vieux fou, tu le sais bien. Laisse-le dire ses folies; elles ne sont pas amusantes, elles ne sont pas non plus dangereuses. Je t'ai donné de bons principes; je ne m'en repends pas. Seulement et entre nous, entre nous, ne va pas bien convaincre ce fat déplorable, que la plus jolie figure du monde, quand elle est greffée sur de bons principes, rapporte net zéro. Etre bossue ou verrue, c'est tout un.

—Ah! ma tante, ne dites pas ces choses! balbutia la jeune fille.

—Pourquoi donc! histoire de causer, car le Pichard n'a que des vues honnêtes. Mais, voistu, Virginie, reprit la matrone après avoir lentement et à petits traits humé son *gloria*, mon ambition, ce serait de te voir une fois, une seule fois, bien, mais là ce qu'on appelle bien, bien habillée, bien attifée, des pieds à la tête, comme le serait Mme Pichard, par exemple.

—Franchement, je crois que je porterais bien la toilette, dit avec une naïve expression la pauvre enfant.

—Si tu porterais bien la toilette! mais tu la porterais mieux que pas une duchesse. Et quand je dis toilette, j'entends la grande toilette, tout le tra la la: le velours, la dentelle, les diamans, les cachemires, le diable et son train.

—Non, non; ce grand luxe n'est pas fait pour moi. Il m'embarrasserait.

—Le premier jour, c'est possible; mais le second, tu serais aussi à ton aise dans de soyeux atours que et tu n'avais porté que cela toute ta vie. Ah! que tu serais belle dans une robe de soie.

—Je serais bien contente, bien heureuse, si seulement, pour m'habiller le dimanche, je pouvais avoir une robe de mousseline blanche.

—Le blanc va bien à une jeune fille, je ne dis pas non: c'est frais, c'est léger, c'est coquet. Mais rapporte-t-en à mon expérience: pour *avantager* une femme, il n'est tel que la soie. Vois tous les laiderons de la maison et du quartier, ces créatures blafardes, au visage gaufré de rides, elles sont recherchées, courtisées; les adorateurs font queue chez elles comme au spectacle. Pourquoi? ce n'est point parce qu'elles sont laides apparemment! Non, c'est uniquement parce qu'elles sont élégamment et richement vêtues. La toilette les transforme. Au lieu d'une robe de soie, mets-leur leur dos la robe d'indienne, et on leur donnera moins d'attention encore qu'à toi, si c'est possible. Voilà le bon goût et le discernement de la généralité des hommes, ma chère! Pour les trois quarts, quand ils croient aimer une jolie femme, ils n'aiment en réalité que l'étoffe qui enveloppe ses imperfections, que les chiffons qui la rendent attrayante; c'est la soie et non la beauté qui leur plaît. Aussi le dépit et l'envie me percent le cœur quand je vois tant de laiderons en possession de tous les biens de ce monde, grâce au seul luxe de leur harnachement, tandis que moi j'ai une nièce vraiment belle dont personne ne s'occupe. Et pourquoi cela? parce que je n'ai pas les moyens de mettre ses beautés en relief dans un convenable entourage de toilette; parce que la plupart des hommes sont des imbéciles qui remarquent plus une figure fanée sous un chapeau frais, qu'une belle tête sous un méchant bonnet; parce que, pour ces jobards-là, il n'y a pas de taille élégante dans une chaussure de fatigue. Cette pensée-là me révolutionne, me poignarde. Oui, te voir si belle, et si pauvrement vêtue, et si peu appréciée, et si délaissée même, il faut que je te le dise: c'est mon grand chagrin.

—Eh bien! ma tante, puisque cela vous chagrine de me voir si modestement vêtue, dit Virginie avec une infinie douceur, faisons des économies, et bientôt:....

—Des économies! interrompit avec éclat la mère Sénéchal. Qu'est-ce que tu me chantes là? Economiser sur quoi? Sur les trente sous de ta journée?

—Mais, ma tante, les trente sous de ma journée, joints au prix des heures de travail supplémentaire que je fais souvent le soir ou le dimanche, cela forme au bout du mois plus de quarante francs, et, avec ce que me donne la rentière, plus de soixante francs. Je gagne donc, par an, au moins huit cents francs.

—Belle poussée, pour vivre à deux!

—Mais, de votre côté, vous gagnez davantage.

—Moi! Ne sais-tu pas que ce pingre de Pichard ne me donne que cent écus pour garder et entretenir sa maison durant les trois cent soixante cinq jours de l'année?

—Ajoutez aux cent écus de M. Pichard deux cents francs que vous rapportent au moins les ménages de la maison, cela fait cinq; plus, deux cents francs d'étrennes, cela fait sept; plus, cent francs de deniers adieu et de gratifications dans le cours de l'année, cela fait huit; en outre, nous sommes logées, chauffées et éclairées gratuitement, avantage qui se peut évaluer au moins encore à deux cents francs. Vous voyez donc, ma tante, que nous gagnons à nous deux bien près de deux mille francs chaque année. Avec cela, si vous vouliez mettre un peu d'ordre et d'économie dans nos dépenses, nous pourrions être très heureuses et très coquettement vêtues, vous et moi.

—Assez d'arithmétique, comme ça! s'écria la mère Sénéchal avec impatience. Des économies, fi donc! Les Sénéchal, de mère en fille, n'en ont jamais fait, tu sauras cela. Empiler des sous sur des sous, faire des petites bourses, avoir une tirelire ou un livret de caisse d'épargne! bon pour des Limousins ou des Auvergnats; mais une jeune et jolie fille, mais une Sénéchal, fi donc! économiser, c'est la vertu des infirmes, des incapables, des crétins; c'est le vice des parvenus, des trembleurs, des égoïstes et des avares; vice ou vertu, ce n'est pas moi la première que notre famille devra la honte ou l'honneur de l'y avoir introduit.—Je vis depuis plus de cinquante ans et je mourrai dans la religion de mes mères, dans la foi du lendemain. Au diable la lésinerie! Mais avec tes calculs et tes toilettes, nous voici bien loin de Pichard, reprit-elle avec une hypocrite intention. Voyons, es-tu au bout de ton rouleau? m'as-tu donné toutes les raisons de ton refus?

—Oui, répondit machinalement la jeune fille, que les dernières paroles de sa tante avaient péniblement affectée.

—Pour lors, c'est à mon tour de parler. Ecoute-moi donc; je n'en ai pas pour longtemps. Et d'abord, sache que le boulanger m'a signifié ce matin que si, d'aujourd'hui à dimanche, je ne lui donne pas un peu d'argent, il n'y aura plus de pain pour nous chez lui. Le marchand de vin m'avait souhaité le même bonjour hier. Je n'entre pas une fois chez la crémière qu'elle ne me demande si je pense à elle; tu sais ce que cela veut dire. De son côté, l'épicier commence à me parler beaucoup de la dureté des temps, ce qui est sa façon d'annoncer à ses pratiques que leur crédit est à l'agonie. Bref, la semaine prochaine, si nous avons l'amour-propre de vouloir boire et manger comme tout le monde, il nous faudra absolument aller partout à la provision, l'argent à la main.—Affreuse nécessité!—Sans compter que la meute des créanciers viendra japper ici toute la journée, et tous les jours. Ces coquins de fournisseurs, tu les connais: doux comme des agneaux, souples comme des couleuvres, tant qu'ils ont confiance en vous, braillards enragés et féroces dès qu'on les fait attendre, et que la crainte de perdre leur argent trouble la petite *tugrotte* qui leur sert d'intelligence.—Nous nous trouvons donc momentanément, ma pauvre enfant, dans la situation des gens qui ont déjà de l'eau jusqu'au menton. Triste situation! Pichard seul peut nous tirer d'embarras. Sa fête arrive à point, comme mars en carême. C'est une occasion pour nous de battre en brèche sa munificence. Aussi, quant à moi, au lieu de gémir, qu'est-ce que j'ai fait? J'ai joué le tout pour le tout: au petit bonheur!—J'ai fait emplette d'un superbe bouquet, bien mieux, je l'ai payé. Ma dernière pièce de cent sous y a passé. De plus, j'ai pris à crédit chez la petite Loiotte, la mercière de la rue Neuve, une magnifique paire de bretelles: des bretelles de dix francs, rien que ça! et combien ne vont-elles pas gagner en valeur pour Pichard et pour nous-mêmes, si tu les lui offres comme un ouvrage de tes mains! L'année dernière, en échange d'un bouquet de trente sous, il t'a donné deux louis. Aujourd'hui, en raison de ses dispositions présentes, ce n'est pas certainement présumer trop de sa générosité que de penser qu'il ira jusqu'à trois.

Or, avec soixante francs, nous sortons de l'eau, nous retenons terre, d'aplomb sur nos deux pieds. Je donne dix francs à l'un, dix francs à l'autre, cinq francs à celle-ci et cinq francs à celle-là, et partout le crédit reprend vie pour nous. Nous gagnerons ainsi le terme d'octobre, où je toucherai les soixante et quinze francs de mes gages, au moyen desquels j'arrêterai nos dettes de nouveaux à compte; ce qui nous permettra d'arriver jusqu'au premier de l'an, jour d'étrennes, de grande recette et de liquidation générale.—Voilà mes raisons, à moi, pour désirer que tu portes toi-même le bouquet à Pichard. Mets-les en balance avec les tiennes. Pourtant, je n'ai pas tout dit. J'ai une autre raison encore à produire, une dernière. Pichard a des vues sur toi; si elles n'étaient point conjugales, ce n'est pas moi qui te conseillerais; mais il les a, et ce qu'il en aurait [illegible] confidence. Il m'a confié que, jeune, depuis 15 ans je suis à son service, il t'a vue grandir; donc il n'y a rien d'étonnant à ce qu'il nous veuille du bien. Dans l'intérêt de ton avenir et du bien-être de ma vieillesse, va savoir quels sont définitivement ses projets.

Cela ne t'engage à rien. Mais si ses offres matrimoniales ne te conviennent pas, garde-toi de le blesser par un refus à brûle pourpoint; surtout ne t'effarouche pas comme une becasse! Réponds-lui que tu as besoin de réfléchir et de me consulter. Songe qu'il est mon propriétaire, et que, s'il avait à se plaindre de toi, il pourrait très bien me flanquer à la porte demain matin.—Voyons, ma bonne Virginie, sois raisonnable, mets ta répugnance sous tes pieds et fais cette démarche; je t'en prie; moi, je t'en prie, répéta-t-elle plus fortement en voyant l'effet que cette parole produisait sur l'esprit de sa nièce.—Maintenant, apporte la tablette, je te l'avoue d'âge comme tu voudras, attendu que je te l'ai promis. Une honnête femme n'a que sa parole.

Virginie se leva, prit le bouquet posé sur le lit à portée de sa main et gagna la porte sans mot dire.

—Et ordre! s'écria la mère Sénéchal en extase de la soumission de sa nièce, et les bretelles que tu oublies! ajouta-t-elle en les remettant soigneusement enveloppées dans un papier de soie. Ces magnifiques bretelles que tu n'as seulement pas vues, mais l'œuvre de tes mains, entends-tu! poursuivit la vieille matrone, fourrant le paquet dans la poche de la petite, et surtout prends garde de te couper dans la conversation.

Elle partait encore que déjà Virginie avait traversé la cour.

L'heure du présent, de Pichard ou jeune fille montait habituellement chez la rentière. Or, elle n'était pas appelée chez cette respectable dame par le devoir et le plaisir seulement; elle y était encore invinciblement attirée par le plus puissant et le plus sacré des intérêts, par un intérêt de cœur.

PAUL FERNEY.

(*A continuer.*)

Décédée hier soir à 9 heures, Mme. MANUEL DE LA ROSA, née BARTOLA BEAUREGARD. Les amis et connaissances des deux familles Beauregard et de la Rosa, sont priés d'assister à son enterrement, [illegible] aura lieu aujourd'hui à 4 1/2 heures de l'après-midi. Le corps est exposé à l'encoignure des rues Bons-Enfants et Mystérieuse.

☞ On nous prie d'appeler l'attention des acheteurs sur la vente du chargement de la barque San Michel, laquelle aura lieu aujourd'hui, à 11 heures et demie, sur la levée, par le ministère de MM. Sykes, Hyde & Co. Voir aux avis d'encan.

Vente de Marchandises Sèches.

☞ F. H. Petitpain vendra aujourd'hui, à 10 heures, à son magasin d'encan, rue du Canal, No 8: 125 colis et lots de marchandises de saison à laquelle vente l'attention des marchands de la ville et de la campagne est appelée.

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orléans.

—EXPÉDIÉS.—

Steamship Yacht, Thompson, pr Brazos Santiago
Navire Cullender, Goodwin, pr Liverpool
Barque Astoria, Jenkins, pr Liverpool.

—ARRIVÉS.—

Steamship Galveston, Place, de Galveston.
Brick Mount Vernon, Murrey, de Chagres.
Goelette Gov Arnold, Whitney, de Sisal.

—STEAMERS.—

Gipsey Pre, de Bayou Sara.
P M Streck Streck, de Donaldsonville.
A Douglass, Montgomery, de Cincinnati.

Au bas du fleuve et montant:
Navire Memphis, de New York.

—MEMORANDA.—

New-York, 24 septembre—Expédié, navire Sultana, Barrett, pour la Nlle-Orléans; navire Galena, Leavitt.

Philadelphie, 23 septembre—Expédié, navire Robert Burton, pour la Nlle-Orléans.

Boston, 23 septembre—Expédié, navire Shirley, Shaw, pour la Nlle-Orléans; arrivé, navire Cornelia, Newton, do.

AVIS AU PUBLIC.

NOUS, soussignés, passagers à bord le bateau à vapeur *Nanique*, commandé par le capitaine E. Castillo, de Louisville à la Nouvelle-Orléans, prenons plaisir à déclarer que notre voyage nous a donné que de la satisfaction. Nous ne pouvons en même temps prendre congé du capitaine et de ses officiers, sans reconnaître que le bateau a été gouverné avec tant d'habileté que, tandis que d'autres moins heureux se sont échoués sur les bas-fonds, dans l'Ohio, nous avons échappé à cette mésaventure, ainsi qu'à tout autre accident. A bord, le traitement des passagers et la table ne le cèdent à ceux d'aucun autre bateau. Ce voyage est le premier qu'ait fait le Nanique, et comme ce bateau est destiné à la navigation des Atakapas, nous prenons la voie de la Presse pour le recommander au public, sous les rapports de la sécurité et du confort.

Miss A P Marshall, Miss; Mme A H Avery, Memphis, Tenn.; Mme E L Ayles, Nouvelle Orléans; H Viallon, Bonnet Carré; Mlle M E Swan, Wilkinson county, Miss; Mlle O C Newman, Robney Miss; Mlle Mary charp, Ste-Marie, La.; Mme Newman, Vicksburg; Mme E J Wilson, Ste-Marie, La.; Mme S H S veit, Vicksburg, Miss; Mme M E Long Longwood, paroisse Carroll, La.; Laura W Stebbins, Massachusetts; A R Herron, Memphis, Tenn.; H C Wilson, Ste-Marie, La.; Samuel Ayles, Nouvelle-Orléans; Jno. Marshall, Jackson, Miss.; G A W Steadman, Canton La.; Alex. F. Newton, Mississippi; Wm Sharpe, La.; Daniel Swett, Vicksburg; Chas. St. Byrearthy, Longwood, La.; T C Turpin, Canton, Miss; A Lebandy, Kentucky; F N Barnes, Clinton, La.; Hugh Dickson, Chillicothe, Ohio; A H Avery, Memphis; M N Scott, Apalachicola, Fla. & J Dyas, Nouvelle Orléans; C Everfield, Maryland; W J Lyon, Mississipi; R O Ballard, & C Schroder, J G C Biaron, Lee Aldrich, Memphis; J. Robinson; S Posse, Nouvelle-Orléans; Amadée Blanchard; James S Muer, Louisville; Azenie Blanchard; James Ayles, Nouvelle-Orléans; Mlle Fanny Long, Mlle Margaret Long, Longwood, La.

Au capitaine E Castillo. 3 oct—1

☞ Le brick américain EMELINE, venu de Bordeaux, est prêt à débarquer son chargement en face de la rue Dumaine. Les marchandises pour lesquelles les permis ne seraient pas pris dans les cinq jours, seront envoyées dans les magasins de la douane aux frais et risques du propriétaire.

2 oct B. TALAMON.

Banque des Citoyens.

Nouvelle-Orléans, 1er octobre 1850.

DES propositions seront reçues à cette banque, jusqu'à mardi, 15 courant, pour le bail d'une année de la barre et la Rotonde de l'hôtel St-Louis; ce dit bail commencera le 1er novembre.

Aussi pour le bail de la salle St Louis.

E. ROUSSEAU, Caissier.

2 oct—3pe—jusq 14

EN débarquement du brick Emmeline, de Bordeaux:

8 1/8 pipes et 16 1/4 eau de vie J. B. Godard.

EUG. ROCHEREAU & CO,

3oct 17 & 19, rue St-Louis

COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS.

MERCREDI SOIR, 2 OCTOBRE 1850.

On disait ce matin, que des dépêches venant d'arriver annonçaient une hausse de 1/8 d sur le marché au coton de Liverpool. Malgré cette nouvelle défavorable notre marché s'est maintenu ferme et 1,300 balles ont changé de mains. Nous cotons middling à good-midding, 12¾ à 13 cts.

Le marché de Liverpool est représenté comme languissant; il est évident que cette inactivité est due aux avis expédiés des Etats-Unis, mais surtout à ceux de la Nouvelle-Orléans. Nos lecteurs croiront à peine que des lettres ont été écrites d'ici, et que le montant total de la récolte y est estimé à 2,300,000 balles dans un cas, et 2,400,000 dans un autre. Nous avons en main des preuves qui démontreront au besoin cette assertion. Nous avons maintenant des renseignements qui nous permettent d'affirmer que la récolte actuelle atteindra à peine celle de l'année dernière et nous le prouverons prochainement par des chiffres. Du reste cette baisse du marché de Liverpool n'a point effrayé nos opérateurs, car ils ne doutent point que la pièce pose les affaires ne reprennent leurs cours. Dans cette conviction raisonnable ils achètent le middling à 13¾ à 13 cts, c'est à dire avec les frais de transports ajoutés, à ¾ d plus cher qu'il ne se vend aujourd'hui à Liverpool.

Quelques achats ont été faits aux anciens prix.

La farine est lourde, 1,000 barils ont été faits aux anciens prix. Il se fait peu de choses en grain.

Les provisions sont un peu plus actives. Le mess porc vaut en gros $10 50 et $10 75 à $10 87½ au détail. Le prime se vend $9 à $9 25. La graisse est en demande; 4,000 barillets ont été faits hier à 6¼ cts.

Le whiskey se vend 24½ @ 25 cts le gallon rectifié.

Le change n'a pas varié.

Le fret est le même.

INSTITUT DE LA NLLE-ORLEANS
POUR LES JEUNES DEMOISELLES,

Pension, demi pension et Externes,

Nº. 22, RUE-ST-CHARLES,

Sous la direction de Mr et Mme MACAULEY.

CETTE institution est sous la direction immédiate de Mme Macauley, les classes scientifiques en sont faites par le docteur Macauley et un autre professeur. Des professeurs de grande capacité sont attachés à l'établissement pour l'enseignement des langues Française, Espagnole, Italienne ainsi que pour les arts d'agrément, la musique vocale et instrumentale, la peinture [illegible].

Cet établissement est à la fois une institution Française et Anglaise. Les directeurs ont pour but principal de suivre aux élèves une éducation bien systématique, [illegible] et d'en faire [illegible] de l'école [illegible] instruction [illegible] les élèves et les pensionnaires seront traités et considérés comme les enfants de la maison.

La cour de récréation est vaste et éloignée de la vue du public et l'on connaît aux personnes qui désireront les communications des parents qui [illegible] leurs élèves dans cette institution depuis plusieurs années.

Des cours d'histoire et de biographie seront faits pendant l'hiver par le docteur Macauley aux classes les plus avancées. L'institution possède des instruments pour rendre l'étude des sciences plus faciles. On peut obtenir de plus amples informations par lettre ou de vive voix.

P. S.—Le docteur MACAULEY voulant consacrer tout son temps et tous ses soins aux devoirs de son institution, a renoncé à sa clientèle et il profite de cette occasion pour [illegible] [illegible] 1 oct—6m

AUGUSTE BRUSLÉ annonce au public et à ses amis qu'il a transporté son magasin de la rue de Chartres au numéro 30, rue de la Douane, où il offre les articles suivants, à des prix très modérés.

Livres blancs de toute dimension, papier et de toute grandeur.

Papiers de toutes qualités, français, anglais et de toute grandeur.

Papiers buvard, rouge et blanc,	Cartes à jouer, américaines, françaises et allemandes,
Papier à enveloppe de toute couleur,	Encriers de toutes espèces et formes, porte-plume, verre, table et étain,
Papier à dessiner et à imprimer,	Encre noire et bleue,
Enveloppes de lettres de toute grandeur,	Encre de Chine,
Papier de couleur, etc.	Encre rouge et carmin supérieur,
	[illegible]
[illegible]	Couverts [illegible] plans,
	Copie de lettres pour presses,
	Copie de lettres pour voyage,
Pains à cacheter de toute grandeur,	Couteaux de toute grandeur,
Cire à cacheter [illegible]	Encrier portatif pour voyage,
Cartes pour [illegible]	Couteaux d'ivoire,
Cartes de visite,	Toutes espèces de fournitures de bureau.
Cartes d'adresse, toute grandeur,	

Presses à copier de toute grandeur, de pour sceau, blanc de Douane, checks de Banque, billets à payer, traites, connaissements, boîtes de Banque.

Manufacture et reliure de toutes espèces de livres blancs.

Impression de tous genres à bas prix.

Nlle Orléans, 3 octobre 1850.

3 oct—15t AUG. BRUSLÉ.

Grocerie a vendre pour cause de départ.

UNE GROCERIE bien installée et parfaitement achalandée, située encoignure Ursulines et Condé, No 107, une des meilleures positions de la ville pour ce genre d'affaires.

Pour les conditions, s'adresser sur les lieux.

3 oct—6

DEMANDE DE NOURRICE—Une femme de couleur, sans enfans, d'une bonne santé et pouvant fournir de recommandations, trouvera une place [illegible] en s'adressant encoignure des rues Esplanade [illegible] 1 oct—6

DEMANDE D'UN BARBIER — On désire [illegible] un barbier. S'adresser à [illegible] 3 oct

VIN ROUGE ET BLANC, à vendre en déchargement du [illegible], venant de Bordeaux:
3 barriques vin rouge St-Julien, &c.
20 barils vin blanc Haut Sauterne, à vendre par
X. LAMBERT,
3 oct 62 rue des Magasins

LES OUVRIERS ébénistes et autres ouvriers de la Nouvelle Orléans sont invités à se réunir samedi 5 octobre, à 7 heures du soir, au No 39, rue d'Orléans, à SACRAMENTO CITY BEER HOUSE, au premier, pour traiter d'affaires relatives à la profession.

3 oct—3t LE COMITÉ PROVISOIRE.

OLYMPE,
RUE DE CHARTRES Nº. 31.

REÇU par les navires Brunswick, du Havre, et Empire Queen, de Liverpool et à vendre aux prix les plus modérés les marchandises suivantes: gants chevreau de Jouvin, mantelets et présidents de soie pour dames et enfans, rubans grande nouveauté, velours écru pour robes, cachemires et mérinos et Barpoor pour 5/4, jour de col, etc.

Mlle Olympe profite de cette occasion pour informer les dames qu'elle vient de faire une grande réduction dans les prix des marchandises de l'hiver dernier.

OLYMPE, rue de Chartres,

2 oct—6 34, encoignure Douane.

ESSAYEZ DES TEINTURES AU NOUVEL ETABLISSEMENT DE
PERINAUD,

RUE ROYALE, 73, PRÈS BIENVILLE,

ET vous serez convaincu que c'est le seul teint qui puis e remettre les soieries à neuf avec les nouvelles machines qu'il a fait faire lui même à Paris.

Les Crêpes de Chine sont rendus aussi beaux qu'étant neufs, soit en blanc ou en couleurs fines. Toutes nuances, des habillements d'hommes nettoyés et réparés, de tapis, les rideaux, de lits et cachemires, les blondes, et les plumes en toutes couleurs. ☞ Comme son établissement est le seul qui possède les machines à moirer, damasser et lustrer toutes les étoffes, il prie les personnes qui voudraient le visiter de ne pas confondre sa maison avec celle qui se trouve située très près de la sienne, son travail ne pouvant être imité par personne.

2oct—3m Rue Royale, 73, près Bienville.

EN débarquement du navire Emiline, capt. Watts, de Bordeaux:
14 barriques vin rouge, divers crus,
36 barils vin blanc Haut Sauterne.
112 caisses vin rouge St-Julien Medoc,
101 do do Pauillac Medoc,
10 do vin blanc Haut Sauterne 1847.
A vendre par B. TALAMON,
2oct 182 rue Royale

EN débarquement du brick Emiline, de Bordeaux:
80 barriques vin rouge St Emilion,
80 do do St Estèphe,
30 demi barriques vin blanc Haut Sauterne,
6 caisses moutarde, à vendre par
FERRON Frères,
2oct—20f Encoig. Royale & Dumaine.

ANISADO DE MALLORCA — 60 damejeannes Anisado de Mallorca, qualité supérieure, à vendre par BERNARD TURPIN,
2oct No 20, Vieille Levée.

CIGARES—800 milliers cigares de la Havane, des meilleures marques, à vendre par
LABORDE & XIQUES,
2 oct No 3, rue Front

SUCRE—20 caisses sucre blanc, qualité supérieure, à vendre en magasin par
LABORDE & XIQUES,
2 oct No 3, rue Front

INDIGO—7 surons Indigo de Guatimala, et une caisse de Manille, à vendre par
LABORDE & XIQUES,
2 oct 3, rue Front

QUATRE MANTEAUX DE CHEMINÉES en marbre blanc, à vendre par
LABORDE & XIQUES,
2 oct 3 rue Front

CIGARES DE LA HAVANE — 134,300 cigares, qualités assorties, en déchargement du brick Adams Gray, à vendre par
J. M. CABALLERO,
2 oct 6, Vieille Levée.

CENDRES DE SODA—100 tonneaux en déchargement de la barque Eden et 100 tonneaux, en magasin et à vendre par
HAYMAN & HOLDEN, 20, rue des
2 oct Magasins, 11, Magasins Rouges.

CHAUX—1,000 barils de Thomaston, 300 de Ste-Geneviève, 100 boucauts et 300 barils Alton, 300 barils pour la fabrication de sucre, à vendre par
HAYMAN & HOLDEN, 20, rue des
2 oct Magasins, et 11, Magasins Rouges.

BRIQUES A FEU—50,000 briques anglaises, en déchargement du navire Antoine, 30,000 d'Ecosse, 50,000 de Pittsburg et Pensacola, à vendre par
HAYMAN & HOLDEN, 20, rue des
2 oct Magasins, 11, Magasins Rouges.

SERRURES françaises numéros assortis, à vendre par LEOPOLD JEANNET,
27 sept 28, rue St-Louis.

INSTITUT ST-LOUIS,
Dirigé par Mme DERON.
Pensionnat et Externat de Demoiselles.
(ANNÉE 1850—51.)

Nouvelle Orléans, rue St Louis, No 145 entre Bourgogne et Dauphine.

CETTE institution fondée depuis près de douze ans, réunit les meilleures conditions tant sous le rapport matériel, que sous le rapport intellectuel et moral. Mme Deron élève et maîtresse à l'Institut de la Légion d'Honneur, (Maison St Denis), a modelé le plus possible sa pension sur ce grand établissement, en même temps que sur les premières académies du Nord.

L'emplacement de l'Institut St-Louis est un des plus salubres et des plus agréables de la ville. Dortoirs, salles d'études et de classes, cours de récréation, tout le local très spacieux, très aéré, donnant sur plusieurs jardins, est dans une situation si saine que pas une seule élève n'a eu la moindre maladie sérieuse.

L'enseignement donné à la fois en anglais et en français, embrasse toutes les connaissances littéraires et scientifiques d'une éducation vraiment achevée.

L'instruction en anglais est l'objet de soins tout particuliers. Mme Deron veille scrupuleusement à ce que les demoiselles Créoles consacrent plus de temps et plus d'exercices à l'étude de la langue et de la littérature anglaise qu'à toute autre partie.—M. Carton, professeur d'anglais bien connu à la Nlle-Orléans, continue de faire des cours tous les jours de la semaine. Deux maîtresses d'anglais demeurant dans l'établissement, président aux classes élémentaires, et activent incessamment les progrès des Elèves par un usage continuel de la langue anglaise dans tous les rapports de la vie intérieure.

Quant à l'enseignement en français, outre les soins d'habiles professeurs et maîtresses, M. et Mme Deron font eux-mêmes des cours dans les différentes branches de l'instruction, et peuvent ainsi, par ces efforts personnels garantir la solidité et la rapidité des progrès de leurs Elèves.

Pour la musique, (piano, harpe et solfège), Mme LAVILLEBEUVRE en a la direction. Cette excellente maîtresse qui, déjà antérieurement, donnait des leçons à l'Institut St. Louis, y est maintenant attachée d'une manière toute spéciale. Ce talent jeune et actif, si justement classé en tête des célébrités artistiques de la Louisiane, assure à l'enseignement de la musique, dans la pension de Mme Deron, une supériorité marquée. Pas une maîtresse qui puisse mieux joindre l'exemple à [illegible] le secret de l'avancement des Elèves. Du reste un examen de musique ayant lieu chaque mois, est destiné à constater les brillants et rapides progrès des Elèves de Mme Lavillebeuvre.

L'éducation religieuse et morale qui est la base de toute instruction vraiment bonne, a reçu dans l'Institut St Louis des développements qu'elle n'a encore dans aucune autre pension de la ville. Mme Deron dirige elle-même les exercices religieux des Elèves catholiques, et M. l'abbé Thibodeaux les prépare à la 1re Communion et à la Confirmation, en faisant plusieurs instructions chaque semaine dans la chapelle même de l'Institut St Louis.

1er oct

Rue de Chartres, No. 86, entre Conti et Bienville.

DUHAMEL, opticien-fabricant, a l'honneur d'informer le public qu'il a à vendre toute sorte de lunettes en or, argent, acier, écaille, maillechort, &c. Il garantit aux personnes qui ont la vue affaiblie que leur vie [illegible] des verres dont l'emploi les soulagera. Tient toute espèce d'instruments d'optique, de physique, d'arpentage, etc., lorgnettes de théâtre, microscopes, longues-vues, de [illegible], baromètres, thermomètres, [illegible] pour les machines à vapeur, pèse [illegible], graphomètres, boussoles, boîtes de mathématiques, &c. &c. lanternes magiques, fantasmagorie, polyoramas, [illegible] et pose des verres neufs [illegible].

Vend lunettes par douzaines aux marchands de la campagne.

NOTA—M. Duhamel invite les personnes qui ont des maladies d'yeux à venir le consulter. 1oct—3m

EXCELLENTE AFFAIRE.

GUNIATH & NISSLER ayant dissout leur société d'un commun accord, offrent leurs marchandises consistant principalement: [illegible] jusqu'au 7 octobre courant, où ils vendront à l'encan [illegible] leur magasin No 27, rue Royale, entre Douane et Canal, et les articles restant invendus seront offerts lundi prochain le 7 octobre, à 10 heures du matin, à l'encan, dans leur magasin.

1oct—6f GUNIATH & NISSLER.

A VENDRE,
Une belle tannerie située à Plaquemines, paroisse Iberville.

CET établissement avantageusement situé entre [illegible] tannerie de la corporation et à trois arpents du [illegible] l'aspect des eaux [illegible]

[illegible]

Les personnes qui désireraient en faire l'acquisition pourront [illegible] 1er juin pour 10,000 [illegible] elle n'est vendue à l'amiable avant cette époque.

Les conditions sont—Trois payements, le premier au 1er janvier 1851, le deuxième au 1er janvier 1852 et le troisième au 1er janvier 1853. L'acquéreur fournira ses billets endossés à satisfaction et portant intérêt de huit pour cent depuis la vente, et hypothèque jusqu'à parfait payement.

ANT. ST DIZIER.

1oct—6t J. Bte GLESENER.

BOTTES, SOULIERS et BRODEQUINS—236 caisses en déchargement des navires R. D. Shepherd et Clara Wheeler, à vendre par
G. W. DUNBAR,
1oct 5, rue des Magasins

Demande de nègres de champ

LE soussigné ayant besoin d'une quinzaine de bons nègres pour faire la roulaison à une habitation dans la paroisse Iberville, sur le Bayou, prie les personnes qui pourront les lui procurer de se présenter immédiatement à son bureau, No 8, rue St-Louis, entre Chartres et Levée.

1oct—6 E. BRUGIER

EN débarquement du navire Magnolia, venant du Havre,
75 caisses absinthe, Ed. Pernod, étiquettes à la croix fédérale,
10 do kirsch do do do do,
35 do absinthe C. F. Berger, do do,
15 do eau de vie de Gentiane, véritable suisse,
A vendre par J. N. CURIEN,
1oct Rue Dumaine No 32.

EN débarquement du navire Magnolia, du Havre,
23 caisses [illegible] de chartreuse.
A vendre par EUG. ROCHEREAU & CO,
1oct—6f 17 et 19, rue St-Louis.

CHAMPAGNE—300 paniers vin de Champagne des marques suivantes: Bleu Anglo, Double Crown et Ruinart Père & Fils, en bouteille et demi-bouteille, à vendre par
EUG. ROCHEREAU & CO,
1oct 17 et 19, rue St-Louis

VINS FINS—300 caisses vin St-Julien—165 do de du do du [illegible]—40 do do Beycheville—41 do do Batailly—30 do do Léoville—12 do do Mouton—12 do do Ch. Latour—15 do do do Margaux—15 do do do Lafitte, à vendre par
EUG. ROCHEREAU & CO,
1oct 17 & 19, rue St-Louis

POIVRE AU DRAWBACK—250 sacs en déchargement du navire President, à vendre par
E. J. HART & Co,
1 oct 79, rue Tchoupitoulas.

MORUE—75 caisses, en déchargement du navire R. D. Shepard, à vendre par
E. J. HART & Co,
1 oct 79, rue Tchoupitoulas.

TABAC—42 demi boîtes et 46 caisses, du navire Caledonia Brander et barque Saragossa, à vendre par E. J. HART & Co,
1 oct 79, rue Tchoupitoulas.

BEURRE DE GOSHEN—15 frequins, en déchargement du navire Manchester, à vendre par
E. J. HART & Co,
1 oct 79, rue Tchoupitoulas.

FROMAGE—35 caisses fromage Anglais, en déchargement de la barque May Flowery, à vendre par E. J. HART & Co,
1 oct 79, rue Tchoupitoulas.

DROGUES—En déchargement et en magasin sulfate de calomel, acide tartrique, Hyd de potasse, iodine, bleu masse, opium et quinine, à vendre par E. J. HART & CO,
1 oct 79, rue Tchoupitoulas.

POMMES ET PECHES—100 sacs, à vendre par
E. J. HART & CO,
1 oct 79, rue Tchoupitoulas.

A VENDRE.

BONS de la Municipalité No 1, portant intérêt à 7 p. 0/0 l'an, à vendre par
PIERRE POUTZ,
17sept 93, rue de la Douane

F. FRYER,
Rue Royale, Encoignure Bienville.
EN VENTE.

Par les navires Orlando et Brunswick, du Havre:
Chapeaux de paille,
Chapeaux d'étoffe, Rubans divers,
Mantelets, par dessus,
Nouveautés, lingerie,
Gants de peau. 24sept

A VENDRE en débarquement du navire Gratiana, venant de Bordeaux,
50 caisses de 2 douzaines FRAISES au jus de Jh. Pennau, de la nouvelle récolte,
10 caisses framboises au jus, do, do, do.
40 caisses de 100 1/2 et 100 1/4 boîtes sardines à l'huile, de Jh. Pennau de la nouvelle pêche,
10 caisses CHAMPIGNONS AU NATUREL ET PETITS POIS de Jh. Pennau de la nouvelle récolte.
Par LOREILLE & CO,
24 sept Encoig Royale et Douane.

EN débarquement des navires Grazona et Jenny, de Bordeaux:
100 caisses cerises à l'eau-de-vie,
15 do abricots do,
50 barriques vin rouge ordinaire,
50 do do pour familles, à vendre par
V. & E. MAIGNAN,
24 sept 85, rue St-Louis.

EN magasin et récemment importé—30 caisses de 12 jarres, très beaux pruneaux;
1000 do vins blanc et rouge de divers crus;
200 do vins d'Yquem, rouge et blanc, bouchés à l'émeri;
50 do vin de St Estèphe, Eyquem;
100 futailles cognac diverses marques;
300 balles bouchons fins en sacs de 500 bouchons;
300 paniers anisette extra superfine de Chauvet, de Bordeaux;
10 caisses liqueurs superfines de Chauvet do;
60 barils vin blanc Sauterne & Barsac;
A vendre par V. & E. MAIGNAN,
24 sept 85, rue St-Louis.

COGNAC 4ème preuve, au drawback—40 huitièmes cognac 4me preuve, Th. Moularia; 30 quarts do do ayant droit au drawback, à vendre par V. & E. MAIGNAN,
24 sept 85, rue St-Louis.

VINS du Rhin—En magasin—50 caisses vins du Rhin, qualités supérieures; 10 do véritable Kirschwasser, à vendre par
V. & E. MAIGNAN,
24 sept 85, rue St-Louis.

Oniers—Oniers—Oniers.

200 Bottes oniers en débarquement de la barque Rose Standish, à vendre à bas prix par A. BLACHE,
25 sep—6 No 39 rue de la Vieille Levée

EN déchargement du navire Jenny, venant de Bordeaux:
65 barriques vin de Bordeaux, à vendre par
23 sept P. LONGIS, 47, Vieille-Levée.

ASSIETTES EN FERBLANC—30 caisses assiettes en ferblanc, à vendre par
PRIESTLEY & BRIN,
Hsept 60 et 61, Camp

QUARTIER GENERAL
LEGION DE LA LOUISIANE.

Nouvelle Orleans, le 1er Octobre 1850.

ORDRES SPECIAUX, No. 7.

LES officiers de ligne du 2d Bataillon d'infanterie Légère de la Légion, se réuniront à l'Arsenal mercredi 16 du courant, à 5 heures de l'après-midi, afin de procéder à l'élection d'un major commandant le dit bataillon, en remplacement du major George Dippacher, décédé.

L'élection sera présidée par le major F. Chatry, assisté du capitaine Shemcke et du lieutenant P. Wilman.

Le scrutin sera déposé à 6 heures P. M.

D. AUGUSTIN, Brigadier Général

J. WHITTMAN, adjudant 2oct

Orleans High School.

ERASTUS EVERETT, A. M., principal et propriétaire. L'année scolaire de 1850-51 commencera mardi 1er octobre. Cette institution offre aux élèves de remarquables avantages pour l'étude des langues anciennes et modernes.

De nouvelles améliorations ont été faites sur la tissu et aux cours de récréations, et l'établissement est parfaitement disposé pour un pensionnat et externat.

Pour plus amples informations, s'adresser au principal, sur les lieux Nos 57 et 58, rue Esplanade.

25 sept—30

DREZ, Chapelier,
57, Exchange Alley, près la Bourse,
CHAPEAUX DE TOUS GENRES ET SUR ORDRE.

M. DREZ a l'honneur de prévenir le public et sa clientèle, que son magasin est toujours à Exchange-Alley, 57, près de la Bourse, et n'a aucune succursale. 20sept—1m

IMPORTATION DIRECTE.
Magnifique assortiment de marchandises sèches.

LES soussignés reçoivent dans ce moment, par les navires Brunswick, Astoria et Empire Queen, un grand assortiment de marchandises sur lequel ils appellent l'attention du public.

Mousseline brodée en couleur, uni et brodé.
Cachemire d'Ecosse do do do.
Robes de soie noire et en couleur
Cachemire 6/4 couleur et noir
Merinos français
Mousseline laine pour enfans
Grenadine et Hernani noir et couleur
Barege do do
do bleu pour voiles
Mouchoirs batiste pour hommes, femmes et enfans, do brodés et dentelés
Entredeux suisse et jaconat.
Cravattes pour hommes.
Grand assortiment de bas anglais en soie, coton, merino, cachemire, pour femmes, hommes et enfants, chaussettes anglaises pour hommes
Gants soie, coton et noir pour enfants.
Parasols et ombrelles.
300 pièces alpacas assortis en couleur et qualités [illegible] que
Drap d'Orleans, drap de Cobourg
Drap de Grandes drap de Paporia
Crêpe Royal, Barpoor damassé.
Drap Lhama, satin croisé,
Coutour satin noir, Cobourg broché.
Flanelle française à carreaux, rose, bleue et crème, à l'usage des enfants.
Flanelle soie gaze, de Welsh & Rogers.
Tapis de table en drap français
Nappes et serviettes damassées
Grand assortiment de rideaux en dentelle et en mousseline.
Damas soie et laine pour rideaux.
Toile à drap en toutgenre
Couvertures de laine anglaises et françaises
Un grand assortiment de couvre-pieds
Indiennes américaines, anglaises et françaises.
Dentelle de chemises et bas en couleur, 12/4
Aussi un grand assortiment de franges, boutons et passementeries pour robes et mantilles, châles cachemire et crêpe.
Mantelets et visites soie et velour.
Dentelles de la mode unies et couleur.
Chemises soie et mérinos pour hommes, femmes et filettes, jupons en mérinos pour femmes, qualité supérieure, les mousselines brodées pour rideaux, et un grand assortiment de marchandises qu'ils vendront pour ces avantageuses.

Le public est invité à visiter leur stock avant de se décider à acheter ailleurs.

M. H. HAGGERTY & BROTHER.

20sept—12f [illegible] rue du Canal

MAGASIN DE SOIERIES AU COMPTANT

C. YALE Jr. et Co.,

27, RUE DES MAGASINS, ENTRE COMMUNE ET GRAVIER.

REÇOIVENT par le [illegible] et autres arrivages du Nord et d'Europe, leur assortiment d'automne et d'hiver, consistant en

SOIERIES ET ARTICLES DE FANTAISIES.

[illegible]

MOUSSELINES ET BRODERIES.

[illegible]

ASSORTIMENT DE DENTELLES.

[illegible]

ARTICLES POUR MODISTES.

[illegible]

FLEURS ARTIFICIELLES, OMBRELLES, SHALS, VISITES ET MANTELETS.

Ils appellent l'attention des marchands de la ville et de la campagne 14 sept—3m

EN GROS ET EN DETAIL, aux prix de Paris

PARFUMERIE DE PARIS.
L. HUSSY,

Manufacturier de parfumerie fine, et de Savon de Toilette, a sa manufacture et son magasin rue de Chartres, No. 122, entre Conti [illegible] 14dec—1an

A LOUER —Un magasin à quatre étages, No 10, face au Chemin Public, entre les rues de la Douane et Bienville.

AUSSI—Un magasin en briques à trois étages, situé dans la Troisième Municipalité, rue de la Levée, entre Enghien et Port.

S'adresser encoignure des rues Royale et Bienville, à H. R. Denis. 1oct—3

A LOUER — La maison à trois étages, située rue Royale, entre Conti et Bienville, maintenant occupée par M. G. Gich.

S'adresser encoignure Ste-Anne et Bourbon. 1oct—1m

Maison et Magasin à Louer
Rue Chartres, No 91.

POSSESSION en sera donnée le 1er octobre. Pour les conditions, s'adresser rue Conti, No 1et. 13sept☞

A LOUER.

LES DEUX BELLES RANGEES DE MAISONS en briques et à deux étages, appartenant à Madame de Pontalba, faisant face à la Place-d'Armes. La rangée face à la rue St Pierre sera louée à partir du 1er OCTOBRE PROCHAIN, et celle de la rue Ste Anne, à partir du 1er NOVEMBRE.

On ne louera pour cafés que les six maisons face à la Levée

S'adresser de 8 à 10 heures A. M. à
J. P. BENJAMIN
17 aout—2 m 51, rue du Camp

A LOUER—Une maison en briques, située à l'encoignure des rues Pritania et Thalia, on pourra en prendre possession immédiatement. S'adresser à N. LAMBERT,
28 sept No 62 rue des Magasins.

A vendre en bloc ou par lots.

UNE belle résidence située à Mandeville, paroisse St-Tammany, généralement connue sous le nom de propriété Nott. Pour le prix et les conditions s'adresser à M. G. Mikenberger et W. A. Nott, et pour les dimensions de la propriété à A. Ducatel, notaire public.

20 aout☞

MAGASIN A LOUER, rue du Canal, No 11e, à coté de la maison Holmes, entre Bourbon et Dauphine. La maison est nouvellement réparée. Possession le 1er octobre prochain. S'adresser No 13, rue St Charles.

18sept J. ABRAHAMSON.

A LOUER—Une maison (neuve) en bois, à deux étages, avec cuisine haute, cour pavée, hydrant et citerne, très confortable pour une famille.

S'adresser au café face au vieux Bassin, encoignure des rues Toulouse et Tréme. 17sept

A LOUER.—Le magasin double en briques vis-à-vis la nouvelle Douane, ayant deux issues, l'un sur la rue de la Douane et l'autre rue Crossman.

S'adresser à P. J. PAVY, LOBIT & CO.

21 sept—20f

POUR LES LIQUORISTES—400 kilogs grande absinthe fraîche;
300 kilogs petite absinthe fraîche;
400 do fenouil de Florence;
400 do coriandre; 10 balles d'anis
En débarquement du navire Brunswick, du Havre, à vendre par P. CUSACHS,
17sept enc Condé et St Philippe

Bitters—Bitters.

RUE ROYALE, au No. 108, on trouvera toujours du bitters de 1re qualité pour les cafés et autres maisons, &c., aux prix suivants:

Par bouteille,	$ 35
" douzaine do	3 50
" gallon,	80
" dame-jeanne, le gallon,	70
" baril,	60

A. BLACHE.
ENCANTEUR,
No 39, rue Vieille Levée.

Seul agent des marques suivantes:

Eau-de-vie marque de New-York,
Genièvre do New-York,
Rhum do de Barataria,
Rhum do de New-Orleans,
Savon de P. K. Barnes & Co, No 1 et 2.
4 juin—1 an

BOTTES, SOULIERS ET BRODEQUINS—205 caisses en déchargement des navires Kentucky et R. D. Shepherd de Boston. En magasin, un assortiment complet et bien choisi de bottes, souliers et pour le commerce de la Louisiane, à vendre par G. W. DUNBAR,
28 sept 5, rue des Magasins

BOTTES, SOULIERS ET BRODEQUINS—362 caisses en déchargement des navires Kentucky, Calender et barque St Andrew, à vendre par E. G. HOBBS,
23sept 18, rue de la Douane.

MATCHES.

LES allumettes de L. A. Guillemain, rue du Cirque, No 350 et celles de M. Lacour, de New-York, sont à vendre chez J. B. LANG, No 158, rue Chartres. 3m

LES PLUS JOLIS MANTELETS qui soient jamais parvenus en ville viennent d'être reçus par le soussigné. Le goût exquis de la forme, la richesse des ornements, la magnificence des nuances, en font un objet de luxe, tout à fait hors ligne, ainsi que les couleurs noires, il peut donc offrir à la mode de Bougnes, Californie, céleste, aurores, blancs et divers. A cet envoi sont joint quelques échantillons de ROBES en toile, soie glacées, chinée, céleste et blanc, Louise et blanc, aurore et blanc, lilas et blanc, à l'Alboni et blanc. Aussi des BAREGES chinés en toutes couleurs. Ces nouveaux articles à tous reçus par les derniers arrivages du Havre, les dames pourront être assurées qu'elles trouveront chez le soussigné l'assortiment le plus riche, le plus complet, des objets de toilette à leur usage. E. D. FANIS,
2 juni encoignure Canal et Bourbon, 164

FEU D'ARTIFICE ET CONCERT
Au bénéfice de la Société Aéronaute de la Nouvelle-Orléans.

DIMANCHE 6 octobre, à 7 heures et demie du soir, si le temps le permet, il y aura un superbe FEU D'ARTIFICE et un CONCERT, qui seront donnés au bénéfice de cette société sous la direction de Messrs. CATOIR, [illegible] et Armes de la Première Municipalité [illegible] 25 cents. On pourra se procurer des billets [illegible] No. 42, rue Toulouse.

Nlle Orléans, 28 septembre 1850

UN dividende de deux piastres par action à compte sur les profits de l'année, de la Compagnie d'Assurance des Négociants, sera payé aux actionnaires à partir du 1er octobre.

JOHN PEMBERTON,
30sept—8f Liquidateur.

A LOUER —Un des trois magasins situés vis-à-vis le Théâtre des Variétés. Il est maintenant vacant en ce moment et pourra [illegible] Ce magasin est convenable pour un bureau ou un salon d'huîtres. Loyer [illegible] 15 octobre prochain.

Les personnes qui désirent louer le dit magasin sont invitées à se présenter de suite, afin de faire les altérations qui seraient nécessaires avant que les réparations soient terminées. Le prix du loyer se ra raisonnable pour un bon locataire. S'adresser à
EDWARD SHIFF,
30 sept—1f 30, rue Canal

ON désire LOUER dans la 1re Municipalité entre les rues Canal, St-Louis et Rampart, une maison confortable, à un étage, ayant [illegible] pièces et une bonne cour. Les personnes [illegible] dans les conditions [illegible] bon locataire s'adresser par lettre [illegible] 165 à la poste.

EN débarquement du navire Magnolia, du Havre,
100 caisses absynthe Ed. Pernod avec étiquettes de la Croix Fédérale
50 caisses absynthe Veraim, [illegible] à vendre par N. DUBOUYT,
30sept 13, rue Toulouse

EN débarquement du navire Magnolia du Havre,
5 0 dames jeannes de 5 gallons,
500 do do 4 do
A vendre par V. & E. MAIGNAN,
30sept 85, rue St Louis

OSIER—110 paquets osier, en débarquement du navire Magnolia, du Havre, à vendre par
V. & E. MAIGNAN,
30sept 85, rue St-Louis

$100 de récompense.

DANS la nuit du 23 au 24 courant, des voleurs se sont introduits dans la chambre à coucher du soussigné, rue de l'Esplanade, No 40, et ont enlevé entre autres objets:

Une montre d'or à répétition, frappant les heures, demies, quarts et minutes, de la fabrique de M. Landon, Travers, portant le No 2267, avec chaîne et clef d'or.

Une montre Lepine, fond émaillé, No 1,338, avec chaîne d'or.

Une bourse de soie blanche [illegible] avec anneaux et glands en [illegible] or, et [illegible] la bourse contenait, entre autres pièces d'or, un doublon espagnol et une guinée.

Deux broches montées en or, une d'elles contenant le portrait, au daguerréotype, d'un petit enfant; ainsi que plusieurs épingles d'or à têtes de grenat et de jais.

La récompense ci-dessus sera donnée à quiconque fera recouvrer ces objets et $50 en plus pour l'arrestation des voleurs.

27 sep—6 J. B. BLACHE.

Dissolution de Société.

LA société existant entre J. Holz & J. Minville sous la raison de J. Holz & Co., est dissoute depuis aujourd'hui par consentement mutuel et pour cause de maladie de la part d'un des associés. J. Holz reste chargé de la liquidation et continuera le même genre d'affaires pour son propre compte et en son propre nom, à partir de ce jour.

JOSEPH HOLZ
28 sept—6 JULES MINVIELLE.

CHAUX—775 barils chaux fraîche des carrières de marbre du Cap Girardeau, en très bon ordre, débarquant du steamer St-Louis, à vendre par
P. H. MONSSEAUX,
27sept—6f 218, rue St Louis ou Marché Vieux

SARDINES à l'huile de la nouvelle pêche—1000 1/2 et 1/4 de boîtes sardines à l'huile de la marque bien connue B. Guillous, en débarquement du navire Magnolia, venant du Havre, à vendre par
AUG. MOLIER,
27sept 90, rue St-Louis

FROMAGES.

REÇU directement du Havre par le navire Magnolia—

100 douzaines fromages de Neufchâtel, 50 fromages pâte grasse, 10 douzaines fromage de tête de Maure, 10 meules fromage de Gruyère.

A vendre par DUNTZE & IKEN,
27 sept Enc. Royale et Conti

Broderies Suisses.

EN débarquement du navire Magnolia, du Havre,
2 caisses broderies, bandes, entre deux, robes, &c. à vendre par H. NOEL & GUIRAUD,
30sept rue Royale, 103

Marchandises Suisses.

PAR le navire Brunswick, du Havre—14 caisses mousselines, robes, mouchoirs, et rideaux.

Ces marchandises conviennent pour le marché mexicain, et seront vendues au drawback, à vendre par H. NOEL & GUIRAUD
27sep Rue Royale 103

Veaux cirés.

PAR le navire Magnolia—2 caisses veaux cirés à vendre par H. NOEL & GUIRAUD,
27sep rue Royale 103

A VENDRE en débarquement du navire Grazona, venant de Bordeaux,
40 barriques vin St-Julien bon ordinaire,
12 do do Haut Sauterne,
62 barils do do.
N. DUBOUYT,
26 sept 13, Toulouse

LA société qui existait en cette ville sous la raison de Daran, Queyrouze & Co., étant arrivée à son terme, elle entre en liquidation à partir de ce jour.

Nouvelle Orléans, 1er octobre 1850.

DARAN, QUEYROUZE & Co.,
1 oct En liquidation.

LES soussignés continueront les affaires de la maison Daran, Queyrouze & Co, sous la raison de Queyrouze & Langsdorff, à partir du 1er octobre 1850. LEON QUEYROUZE,
1 oct A. LANGSDORFF.

AVIS—Vu la mort de Mr Wm. S. Paradise, la société existant autrefois sous la raison Paradise, Lawrason et Co., sera dissoute le 30 courant.
GEO. C. LAWRASON, Exécuteur test. de W. S. PARADISE, décédé
GEO. C. LAWRASON,
ARNOLD HARRIS

Société.

LES soussignés continueront les affaires de la maison Paradise, Lawrason & Co, à dater du 1er octobre prochain, sous la raison ARMSTRONG, LAWRASON & CO.

ROBERT ARMSTRONG,
GEO. C. LAWRASON,
16 sept—30f ARNOLD HARRIS.

FRANKLIN EXCHANGE.

CET Etablissement si bien connu du public sous l'administration de Mme L. A. Caldwell, s'est fermé depuis quelque temps pour cause de maladie de la propriétaire, mais il vient d'être pris à la SAMEDI prochain, il sera ouvert [illegible] à la direction des soussignés. Il y sera servi un LUNCH splendide ce même soir, à 7 heures et demie.

La Barre est bien pourvue des meilleures espèces de liqueur, et l'on pense que le prix de l'entrée ne sera CINQ CENTS induira beaucoup de personnes à visiter cet Etablissement, qui vaut mieux que beaucoup d'autres.

Les BILLARDS et le jeu de QUILLES seront bien servis.

Les soussignés invitent leurs nombreux amis et le public en général, à venir pour l'ouverture de leur Etablissement, et ils espèrent pouvoir compter sur leur patronage amical.

BERTRAND COMBE & Co.

28aout—3m

Changement de domicile
KUSTNER, FACTEUR DE PIANOS ET DE HARPES, prévient respectueusement le public, qu'il a transporté son magasin au No. 65, rue Canal, près de la rue St-Charles
13 sep—1m

Chassaniol et Boulenger,
Encoignure Chartres et Conti,

PREVIENNENT les marchands de la ville et de la campagne qu'ils ont reçu par le navire Brunswick, du Havre, un grand assortiment d'articles de bimbeloterie, de parfumerie, mercerie, quincaillerie, &c. &c. &c.

Ainsi qu'un beau choix de peignes à chignon et à retapper, en écaille fondue, buffle et imitation.

Rubans satin façonné et uni, des Nos 1 à 12, bonneterie en tous genres, chaînes de gilets et de montres en acier, fusils à deux coups, cartes à jouer, papier à lettre et écolier, etc. etc.

N. B. Ils ont toujours en magasin les articles de New-York et d'Allemagne.

1sept—a Nlle-Orléans, le 12 septembre 1850

GRAND BON MARCHE.
VENTE AU PRIX COUTANT
Chez C. M. SIMPSON,
50, RUE DU CANAL. 10 sept

D. BEAUVALLET,
Importateur de modes et nouveautés de Paris,
a transporté son magasin au No 58, rue de Chartres, entre les rues Bienville et Douane.

IL prévient les marchands qu'il vient de recevoir par les navires Brunswick et Magnolia, ses nouvelles marchandises, consistant en Chapeaux de soie pour dames et enfants. Fleurs artificielles, Rubans, Soieries, Tulles, Manteaux, Mantelets, Cols, Pèlerines, &c. Il offre toutes ses marchandises à des prix de gros très modérés. 18sept—1f

LES soussignés ayant acheté le fond du magasin de M. D. B. Macarty, sollicitent le bienveillant patronage du public. Tous leurs efforts tendront à mériter la confiance dont on voudra les honorer.

Ils reçoivent en ce moment du Havre, de Liverpool, de New-York, de Boston et de Philadelphie, un bel assortiment de marchandises sèches qu'ils offrent à très bas prix.

RILLIEUX & REGGIO,
11sept—a 226, rue Bourbon

Brandy et Genièvre.

ON peut acheter, par n'importe quelle quantité et AUX PRIX DES ENCANS, du Brandy et du Genièvre. Le soussigné en aura constamment en vente à la convenance des acheteurs.

J. McDONNELL,
15 mars—ab Encoignure St-Philippe et Rempart

PEINTRE.
A. C. JAUME,
Peintre de portraits et professeur de dessin.

Leçons à son atelier de 8 1/2 à 8 heures du matin. Leçons en ville.

RUE ROYALE, 212. 29oct—1an

MAGASIN DE CIGARES DE
LANFRANCO
RUE ST-CHARLES, No 22.
4sept—1an

Changement de Domicile
Mme CLARET,

ACCOUCHEUSE, de la Faculté de Médecine de Paris, bien connue par une pratique de dix années à la Nouvelle-Orléans, a transporté son domicile

RUE D'ORLÉANS, No 74,
13sept—3m Entre Bourbon et Dauphine.

GENIEVRE DE HOLLANDE.

LE soussigné, seul importeur de la marque célèbre de Swanenbeek, offre à vendre 60 pipes de ce genièvre supérieur, en débarquement du brick Hope, en lots à la convenance des acheteurs et aux conditions libérales. JAMES PLINT,
18nov—1an 55, rue Commune